

surtout de familles monoparentales dans l'Ouest et sur le littoral méditerranéen, plus souvent de familles nombreuses dans le centre du pays et au nord de la Seine. D'une manière générale, si la pauvreté frappe proportionnellement davantage les enfants vivant dans des familles biparentales nombreuses (au moins trois enfants) que dans des familles biparentales de taille réduite (un ou deux enfants), elle affecte bien plus encore les enfants vivant dans des familles monoparentales.

Ce constat d'une répartition très inégale de la pauvreté sur le territoire, même entre zones d'emploi

contiguës, pourrait être nuancé ou, au contraire, accentué par l'impact des politiques locales non prises en compte dans cette étude : action sociale des collectivités locales bien sûr, mais aussi des CAF, qui ciblent normalement les familles les plus défavorisées. La question de ces aides, complémentaires mais d'importance très diverse d'une zone à l'autre car elles dépendent aussi bien du potentiel fiscal que de l'implication politique des acteurs locaux en matière d'aide sociale, ne peut que devenir plus aiguë dans le contexte actuel de décentralisation.

## Analyse économique de la dimension géographique de la pauvreté

### Une application à la Région lorraine

Laetitia Hauret

*Allocataire de recherche au Groupe d'analyse en management et en économie.*

De nombreuses études, comme celles menées sur le territoire américain par Edward Glaeser, Matthew Kahn et Jordan Rappaport (2000) et sur le territoire français par les directions régionales de l'INSEE, ont mis en lumière le fait que les ménages ne résident pas dans les mêmes quartiers selon leur niveau de vie. Ainsi, au sein des agglomérations, des quartiers où vivent majoritairement des ménages aisés jouxtent des quartiers où les ménages cumulent des difficultés socioéconomiques. Cette ségrégation résidentielle entre ménages aisés et ménages pauvres n'est pas sans poser, au sein des quartiers, des problèmes sociaux liés à l'insuffisance de mixité sociale. À titre d'exemple, William Wilson (1987) cite les problèmes de délinquance ou encore les faibles opportunités d'ascension sociale au sein des quartiers où se concentre la population défavorisée.

Dans la perspective de lutter efficacement contre ces problèmes sociaux, il est utile de comprendre comment s'opère la séparation résidentielle entre ménages pauvres et ménages aisés. En effet, pourquoi

la population pauvre se concentre-t-elle dans certains quartiers et est-elle sous-représentée dans d'autres ? La population pauvre est-elle incitée à se regrouper dans un quartier donné ou, à l'inverse, est-ce le quartier lui-même qui entraîne ses habitants dans la spirale de la pauvreté ? Depuis les années cinquante, les économistes se sont intéressés à ces questions en analysant le lien entre lieu de résidence et niveau de vie des ménages. Les modèles élaborés ont donné lieu à deux façons différentes de concevoir cette relation. Ainsi, pour certains économistes, tel William Alonso (1964), le niveau de vie des ménages détermine leur localité de résidence. Dans cette optique, les ménages pauvres seraient victimes d'une discrimination résidentielle les empêchant de s'installer dans les mêmes quartiers que les ménages aisés. En revanche, selon d'autres économistes, tel John Kain (1968), ce n'est pas le niveau de vie qui influence le lieu de résidence mais plutôt l'inverse. Ainsi, pour les économistes adhérant à ce courant d'analyse, les lieux de vie sont en mesure de favoriser ou de réduire les chances qu'un individu a d'atteindre un niveau de revenu donné.

À la lumière de ces enseignements théoriques, on a souhaité appréhender la façon dont le territoire lorrain est structuré du point de vue du niveau de vie des ménages (Hauret, 2004). Pour cela deux analyses ont été menées. Tout d'abord, une analyse descriptive dont l'objectif est d'étudier le territoire régional sous l'angle du niveau de vie des ménages. Cette approche a permis de constater que les communes ou quartiers lorrains ne sont pas égaux du point de vue de la répartition de la population pauvre. Ensuite, une analyse exploratoire dont l'objectif est de tenter d'expliquer, à la lumière de la théorie économique, les raisons pour lesquelles la population pauvre est surreprésentée dans certaines communes ou quartiers lorrains (1).

### Une population pauvre répartie de façon non homogène sur le territoire lorrain

En Lorraine, au 31 décembre 1999, un peu plus de 203 000 (2) individus âgés de moins de 65 ans vivaient avec un revenu par unité de consommation inférieur au seuil de pauvreté, seuil qui s'élevait à 621,38 euros par mois. En rapportant ce seuil à la population âgée de moins de 65 ans de la région, 10,5 % de la population sont diagnostiqués comme pauvres. Toutefois, il existe de fortes disparités territoriales dans le taux de pauvreté. En effet, le taux de pauvreté est le plus élevé dans les pôles urbains (3), 12,4 %, contre 10,6 % pour l'espace à dominante rurale (4), 7,5 % pour l'espace multipolarisé (5) et 5,6 % pour la couronne périurbaine (6). La raison souvent évoquée pour expliquer la concentration de la population pauvre au sein des pôles urbains est l'attrait que représentent ces zones pour cette frange de la population. En effet, la population pauvre y trouverait plus facilement, comparativement aux autres zones, tous les services dont elle a besoin.

#### Des communes concentrent la population en difficulté

Toutefois, au sein même de ces pôles, la population pauvre n'est pas répartie de manière uniforme. Dans les pôles urbains, la population victime de la

pauvreté n'est pas distribuée aléatoirement sur le territoire, puisque certains Iris (7) concentrent la population en difficulté. Ainsi, à Nancy où une personne âgée de moins de 65 ans sur six vit en dessous du seuil de pauvreté, le taux de pauvreté diffère largement d'un quartier à l'autre de la ville. À titre d'illustration, dans le secteur du boulevard Albert-1<sup>er</sup>, moins de cinq personnes âgées de moins de 65 ans sur cent souffrent de pauvreté, alors que ce taux est multiplié par dix dans le secteur Gentilly Nord du Haut-du-Lièvre.

Afin d'étudier la façon dont la population se répartit sur le territoire lorrain, une typologie des communes ou Iris a été réalisée. Elle est fondée sur une classification ascendante hiérarchique sur la base de facteurs tels que la pauvreté, l'attractivité, le parc de logements et la composition socioéconomique de chaque commune ou Iris. Six grandes classes de communes ou d'Iris ont ainsi pu être distinguées sur le territoire régional (carte et tableau, p. 113).

#### L'impact du marché du logement social

Deux catégories de communes ou Iris semblent être davantage épargnées par la pauvreté. Il s'agit des territoires appartenant aux classes 3 et 1 qui figurent sur la carte 1. Ceux appartenant à la classe 3 peuvent être qualifiés de « territoires favorisés » car ils abritent des ménages dotés, en moyenne, d'un niveau de vie élevé. En effet, sur ces territoires, qui regroupent 12 % des communes ou Iris de la région, le revenu par unité de consommation est, en moyenne, supérieur de plus de 30 % à celui observé sur l'ensemble de la Lorraine. De plus, la population pauvre est sous-représentée au sein de cette zone : approximativement, un habitant âgé de moins de 65 ans sur trente vit en dessous du seuil de pauvreté. La sous-représentation de la population pauvre au sein de cette zone peut s'expliquer par les caractéristiques du marché du logement. En effet, le parc de logements sociaux y est beaucoup moins développé qu'ailleurs. La faiblesse du parc de logements sociaux s'explique peut-être par le fait que les communes ou Iris appartenant à cette classe sont situés en majorité dans les couronnes périurbaines.

(1) Des analyses plus détaillées portant sur la dimension spatiale de la pauvreté en Lorraine sont publiées dans INSEE Lorraine, 2004, « Pauvreté-Précarité en Lorraine, Économie Lorraine », *Dossiers* n° 18.

(2) Ce chiffre minore le nombre d'individus touchés par la pauvreté car il est basé sur l'hypothèse selon laquelle tous les ménages vivant sous le seuil de pauvreté bénéficient des prestations CAF.

(3) Pôle urbain : ville qui offre au moins 5 000 emplois.

(4) Espace à dominante rurale : ensemble des communes rurales et unités urbaines appartenant ni à une aire urbaine ni à un espace multipolarisé.

(5) Espace multipolarisé : communes qui envoient au moins 40 % de leurs actifs travailler dans des aires urbaines (pôle urbain et couronne périurbaine) sans en envoyer plus de 40 % vers une seule en particulier.

(6) Couronne périurbaine : ensemble de communes ou petites communes dont au moins 40 % des actifs travaillent dans le pôle urbain ou dans les communes attirées par celui-ci.

(7) Iris : îlots regroupés selon les indicateurs statistiques. Les Iris constituent un nouveau découpage du territoire urbain, défini au Recensement de la population de 1999. Ce zonage a été élaboré pour toutes les communes atteignant 10 000 habitants en 1990 ou 1999. La CNIL a fixé la taille des Iris entre 1 800 et 4 000 habitants.

Quant aux communes ou Iris appartenant à la classe 1 de la typologie, ils regroupent des ménages dont le niveau de vie est, en moyenne, plus modeste que ceux résidant dans la zone 3. Les habitants de cette zone disposent, en effet, d'un revenu par unité de consommation qui correspond à peu près au niveau de vie moyen des Lorrains. Toutefois, les ménages de la classe 1 bénéficient, en moyenne, de conditions d'existence favorables, notamment en termes de logements. Ils vivent le plus souvent dans des logements spacieux dont ils sont, majoritairement, propriétaires.

Si les deux catégories de communes ou Iris présentées abritent, en moyenne, des ménages bénéficiant de conditions d'existence favorables, il n'en va pas de même des territoires appartenant aux classes 2 et 4 de la typologie. Ces deux classes de communes ou Iris se singularisent par les difficultés d'existence auxquelles est soumise une partie de leur population. La classe 2, qui couvre 17 % des communes ou Iris de Lorraine, regroupe majoritairement des communes rurales où une part de la population, plus importante, est confrontée à une précarité d'existence. Dans ce type de communes ou Iris, les parts de logements ne disposant pas du confort sanitaire et de logements précaires sont supérieures à la moyenne régionale. Le caractère précaire des logements se retrouve également dans la classe 4, qui regroupe 4 % des communes ou Iris de la région. Mais, à la différence de la classe 2, ces communes ou Iris appartiennent majoritairement aux pôles urbains. Le parc de logements est plus précaire, comparativement à la moyenne régionale, et regroupe une population où les personnes vivant seules sont surreprésentées. Cette précarité des logements explique peut-être la composition de la population résidant dans cette zone et le manque d'attractivité de ces lieux de vie où le taux de logements vacants est plus élevé que dans les autres territoires.

### Un territoire structuré par le niveau de vie des ménages

Les deux dernières catégories couvrent respectivement 1,6 % et 1,4 % des communes ou Iris de Lorraine. Elles peuvent être qualifiées de zones fortement touchées par la pauvreté. En effet, alors que, en moyenne, le taux de pauvreté en Lorraine s'élève à 10,5 %, il atteint respectivement 19,9 %

et 35,4 % dans ces catégories. Cette concentration de la population pauvre peut s'expliquer, d'une part, par les caractéristiques du marché du logement et, d'autre part, par le statut de leurs résidents sur le marché du travail. Tout d'abord, on remarque un parc de logements sociaux très développé. Ainsi, dans la catégorie d'Iris qualifiés de poche de pauvreté (catégorie 6), huit ménages sur dix vivent dans une HLM contre un sur six pour l'ensemble de la Lorraine. Ensuite, on constate un taux de chômage élevé.

Ainsi, près de trois actifs sur dix sont au chômage dans les zones qualifiées de poches de pauvreté contre un peu plus d'un sur neuf pour l'ensemble de la région. Ces deux classes se singularisent également par une assez grande homogénéité des caractéristiques socioéconomiques de leurs habitants. Ainsi, l'indice de mixité sociale a une valeur plus faible sur ces territoires que sur le reste du territoire régional. Le brassage de la population est donc moins accentué que sur l'ensemble de la Lorraine. Ces Iris ou communes sont essentiellement localisés au sein des pôles urbains. En effet, plus de 90 % des communes ou Iris de ces deux zones y sont situés.

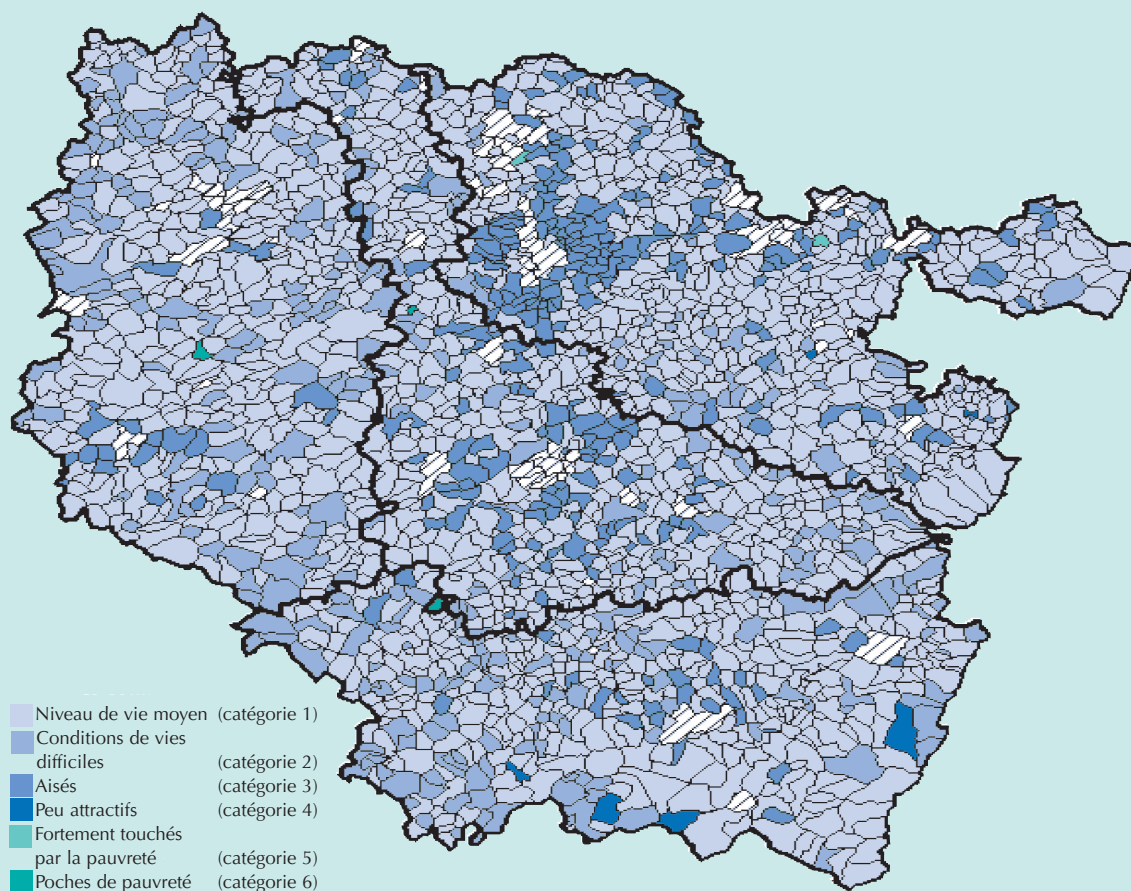
En résumé, la population pauvre n'est pas répartie de façon uniforme sur le territoire lorrain. En effet, dans la région coexistent des communes ou quartiers aisés, des territoires où se concentre une population dotée d'un niveau de vie moyen et des territoires où résident des ménages fortement confrontés aux difficultés économiques. Le territoire lorrain apparaît donc structuré par le niveau de vie des ménages.

### Expliquer les différences de taux de pauvreté des territoires

Afin de comprendre pourquoi les communes ou Iris de Lorraine ne sont pas égaux devant la pauvreté, on a cherché à expliquer le taux de pauvreté de ces territoires à la lumière de leurs caractéristiques agrégées. Les résultats présentés sont issus d'une série de régressions réalisées, d'une part, sur l'ensemble des communes ou Iris et, d'autre part, sur les communes ou Iris de l'aire urbaine de Nancy (8). Pour chaque zone géographique analysée, deux modèles ont été construits. Le premier étudie les communes ou les Iris lorsque la commune est de taille suffisante pour être divisée en Iris. Le second modèle porte uniquement sur les communes. On a

(8) La focalisation de l'étude sur l'aire urbaine de Nancy a permis de tester si l'éloignement par rapport au centre-ville de l'aire urbaine influence le taux de pauvreté local. Le test n'est pas possible lorsque l'on travaille sur l'ensemble du territoire lorrain.

## Carte 1 - Typologie des communes lorraines



Source : INSEE, Recensement de la population 1999 et Fichier des allocataires des caisses d'Allocations familiales au 31 décembre 1999. Les catégories 5 et 6, représentant les communes de la région, n'apparaissent pas sur cette carte car elles sont principalement situées au niveau des Iris ou îlots des grandes agglomérations et non au niveau des communes elles-mêmes.

| Principaux indicateurs des communes ou Iris |                                    |   |                  |                 |                                  |                              |   |
|---|------------------------------------|---|------------------|-----------------|----------------------------------|------------------------------|---|
| C<br>A<br>T<br>E<br>G<br>O<br>R<br>I<br>E   | Qualification des communes ou Iris | Pourcentage du nombre de communes ou Iris de la région appartenant aux différentes catégories | Taux de pauvreté | Taux de chômage | Part des ménages résidant en HLM | Indice de mixité sociale (1) | Revenu par unité de consommation en euros |
| 1   | Niveau de vie moyen                | 64 %  | 7,4 %            | 9,9 %           | 10,1 %                           | 1,39                         | 985                                       |
| 2   | Conditions de vie difficiles       | 17 %  | 13,7 %           | 14 %            | 20,6 %                           | 1,37                         | 848                                       |
| 3   | Aisés                              | 12 %  | 3,7 %            | 6,9 %           | 4,2 %                            | 1,47                         | 1 266                                     |
| 4   | Peu attractifs                     | 4 %   | 12,4 %           | 12,4 %          | 13,6 %                           | 1,45                         | 890                                       |
| 5   | Fortement touchés par la pauvreté  | 1,6 %   | 19,9 %           | 19,5 %          | 54,7 %                           | 1,2                          | 752                                       |
| 6   | Poches de pauvreté                 | 1,4 %   | 35,4 %           | 28,9 %          | 80,5 %                           | 1,18                         | 670                                       |
| <b>Ensemble de la Lorraine</b>              |                                    | <b>100 %</b>  | <b>10,5 %</b>    | <b>11,9 %</b>   | <b>16,8 %</b>                    | <b>1,38</b>                  | <b>956</b>                                |

Source : fichier des allocataires des caisses d'Allocations familiales au 31 décembre 1999 et fichier du Recensement de la population 1999 (calculs de l'auteur).

(1) Construction d'un indice d'entropie (Hannoun M., 2002, « Analyse spatiale de la mixité sociale », Documents de travail, INSEE) qui est une mesure directe de la diversification sociale d'un territoire en ce sens qu'une augmentation de la diversité sociale produit un accroissement de la valeur de l'indice. Cet indice d'entropie est de la forme suivante, pour un découpage en huit catégories socioprofessionnelles et

$$\text{pour une commune } i : IE_i = - \sum_{k=1}^8 P_k * \log P_k \quad \text{Avec } P_k = \frac{N_k}{N}$$

$N_k$  représente l'effectif de la catégorie socioprofessionnelle  $k$  dans la population active de la commune,  $N$  représente la population active totale de la commune. Une commune hypothétique dont la population active ne serait composée que d'une seule catégorie socioprofessionnelle aurait un indice égal à zéro. À l'autre extrême, une commune où le poids de chaque CS est identique aurait un indice égal à 2,08.

### Champ d'analyse et calcul du taux de pauvreté

Afin de calculer le taux de pauvreté, on a principalement eu recours aux fichiers des allocataires des caisses d'Allocations familiales (CAF) des quatre départements lorrains. Ces fichiers ont permis d'obtenir des informations sur le niveau de vie des ménages. Informations primordiales, puisqu'on adopte une conception monétaire et relative de la pauvreté en considérant comme pauvres les individus vivant dans un ménage dont le revenu mensuel (1) par unité de consommation (échelle d'équivalence INSEE) est inférieur à 621,38 euros (2). Toutefois, recourir au fichier des CAF pour définir le nombre de personnes frappées par la pauvreté a l'inconvénient d'exclure de l'étude certaines catégories de population. Ainsi, tous les individus qui ne bénéficient pas de prestations versées par les CAF sont hors du champ de l'étude. Par ailleurs, certaines catégories d'allocataires de la base de données ont été exclues : les étudiants bénéficiant uniquement d'une allocation logement, les personnes âgées de 65 ans ou plus et les personnes soumises à des régimes spéciaux de Sécurité sociale. Il s'agit des catégories d'allocataires pour lesquelles la reconstitution du revenu disponible, à partir des fichiers CAF, est impossible ou soumise à une forte incertitude. Compte tenu de ces exclusions, la base comporte

295 158 allocataires, soit une population couverte par les prestations CAF de 908 731 individus âgés de moins de 65 ans. L'étude n'est donc pas exhaustive puisqu'elle couvre moins d'une personne sur deux (3) âgée de moins de 65 ans résidant en Lorraine. Toutefois, on postule que les personnes non répertoriées dans les fichiers ne sont pas, pour l'essentiel, des personnes à bas revenus. En effet, on estime que les CAF, par les aides qu'elles accordent, sont des intermédiaires privilégiés de la population disposant d'un faible niveau de vie, même si le problème du non-recours reste possible.

(1) Le revenu mensuel retenu est le total des revenus de chacun des membres du foyer de l'allocataire, il est composé du revenu brut déclaré aux impôts augmenté des prestations versées par la CAF, à l'exclusion de celles qui ne sont pas mensuelles (allocation de garde d'enfant à domicile, par exemple).

(2) Seuil de pauvreté pour l'année 1998. Le seuil de pauvreté retenu correspond à la demi-médiane des revenus par unité de consommation avant impôts des ménages français telle qu'elle ressort de l'enquête Budget des familles réalisée par l'INSEE.

(3) Grâce au calcul du nombre de bénéficiaires des aides versées par les CAF, on peut calculer le taux de couverture du champ de l'étude, en établissant le rapport entre le nombre de bénéficiaires des prestations CAF et le nombre d'individus résidant en Lorraine âgés de moins de 65 ans. Le taux de couverture de l'étude, pour l'ensemble de la Lorraine, s'élève à 46,83 %.

été contraint d'effectuer ce second type de modèle reposant sur des indicateurs de niveau communal de manière à tester l'influence de certaines infrastructures communales sur le taux de pauvreté, infrastructures qui ne sont pas statistiquement répertoriées au niveau Iris. Le tableau ci-après permet d'étudier l'influence sur le taux de pauvreté local, à la fois, de l'attractivité des lieux de vie, de leurs infrastructures, de leur accessibilité aux zones d'emplois et de leur composition socio-économique.

Tout un pan de la littérature économique soutient l'idée selon laquelle le niveau de vie des ménages détermine leur lieu d'habitation. Ainsi, selon cette approche, les ménages pauvres sont exclus des communes ou quartiers attractifs car ils sont dans l'incapacité de surenchérir financièrement sur le marché du logement pour résider dans ces zones. Afin de rendre compte de l'attractivité des communes ou Iris, on a utilisé deux variables. La première mesure le taux de logements vacants dans les communes ou Iris, un taux élevé de logements vacants étant le signe d'une faible attractivité de la zone. La seconde variable est le taux de croissance intercensitaire de la population du quartier ou de la commune, une fuite de population étant le signal d'une faible attractivité.

Les résultats confirment l'influence négative de l'attractivité des communes sur le taux de pauvreté. En effet, dans la région, toutes choses égales par ailleurs, le taux de pauvreté est plus élevé dans les communes peu attractives. Ainsi, lorsque le taux de logements vacants dans une commune de Lorraine est d'un point supérieur, le taux de pauvreté de cette commune est plus élevé de 0,21 point de pourcentage. En revanche, lorsque la commune enregistre une progression d'un point dans le taux de croissance de sa population, le taux de pauvreté est très légèrement plus bas (-0,013 point de pourcentage).

La littérature économique confère également aux infrastructures un rôle actif dans l'explication de la structuration du territoire selon le niveau de vie des ménages. Pour une partie des économistes, dont Katherine O'Reagan et John Quigley (1996), certaines infrastructures jouent négativement sur le taux de pauvreté en facilitant l'accès des agents au marché du travail ; pour d'autres économistes, en revanche, les infrastructures attirent la population en difficulté et contribuent à l'augmentation du taux de pauvreté. Dans le modèle, on souhaitait connaître l'impact de la présence de certaines infrastructures sur le taux de pauvreté. On a donc étudié si la présence d'une crèche et/ou la présence